

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



DISTRIBUTION  
GENERALE

E/CN.12/264  
15 juin 1951  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE  
Comité spécial de la coordination  
et des questions générales  
Quatrième session  
Mexico, D. F.  
Point 8 de l'ordre du jour

MESURES DESTINEES A ACCROITRE LES DISPONIBILITES  
DE MATERIEL EDUCATIF, SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Resolution adoptée le 15 juin 1951.

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE,  
RECONNAISSANT l'importance qu'il convient d'attacher à la  
libre circulation internationale du matériel éducatif,  
scientifique et culturel,

PREND ACTE du rapport du Secrétaire exécutif (document  
E/CN.12/260) sur les mesures destinées à accroître les  
disponibilités de matériel éducatif, scientifique et culturel  
en Amérique latine,

PRIE les gouvernements de répondre dans le plus bref délai  
possible au questionnaire qui leur a été adressé par le  
Secrétaire exécutif de la Commission et par le Directeur général  
de l'UNESCO en ce qui concerne le matériel éducatif, scientifique  
et culturel qu'ils ont besoin d'importer ou qu'ils peuvent exporter,

/INVITE  
E/CN.12/264

INVITE le Secrétaire exécutif de la Commission et le Directeur général de l'UNESCO a se consulter a nouveau afin de constituer le plus tot possible le groupe de travail visé dans la résolution (E/CN.12/204) que la Commission a adoptée a sa troisieme session, en tenant compte du fait que le groupe de travail pourrait s'occuper tout d'abord de ceux des aspects du probleme qu'il pourra étudier avant d'avoir reçu la documentation détaillée que les gouvernements sont priés de fournir en répondant au questionnaire précité.